

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 21 janvier 2025

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 16/01/2025

Présents : 8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 9

Pour : 9

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Grégory HAVEL par Matthieu DEBLED

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, Morgan BOURDON, David MASCRET

Secrétaire de séance : Aymeric COLAS

Objet : Convention d'adhésion 2025-2028 au service de médecine préventive du CDG02 - DE_2025_003

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément aux articles L. 812-3 à 5 du Code de la Fonction Publique précisant que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être proposée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la Commune au Centre de Gestion.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion 2025-2028.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>23</u> / <u>01</u> / 2025 et publié ou notifié le <u>24</u> / <u>01</u> / 2025
--